

COMMUNE DE BRIORD
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIORD
en date du 13avril 2021

La réunion a débuté à 18h15 sous la présidence du Maire, M Patrick Blanc

Secrétaire de séance : Le conseil municipal désigne Madame Gaëlle Curtet en tant que secrétaire de séance.

Conseillers présents :

Merle Serge: 1^{er} adjoint ; Curtet Gaëlle: 2^{ème} adjoint ;
Alonzi Florian ; Becfevre Sarah; Lagrut Sylvain; Lambert Aurélien ; Menaldo Céline ; Salles Marjorie ; Schmitz Fabien, Gaëlle Thomet,

Conseillers absents excusés :

Christin Ludovic donne pouvoir à Serge Merle
Grozal Madly donne pouvoir à Gaëlle Curtet
Morin Chloé donne pouvoir à Florian Alonzi
Saint-Pol-Hugoo Stéphane

Conseillers absents :

Le quorum de 8 membres présents est atteint et la séance est publique

Affaire 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion.

Les membres présents, après en avoir délibéré, approuvent le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 9 mars 2021 par 13 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION**.

Abstention de monsieur Aurélien Lambert qui considère que tout n'avait pas été indiqué dans le compte-rendu.
Monsieur le maire rappelle que seules les délibérations prises par le conseil municipal doivent obligatoirement être inscrites dans le procès-verbal et le compte-rendu et que seules les affaires inscrites à l'ordre du jour sans détailler les débats peuvent y être écrites. Les informations données par un membre du conseil municipal ne sont pas considérées comme indispensables.

Affaire 2 : Délibération pour création de poste d'un emploi saisonnier du 14 avril au 30 avril 2021.

Monsieur le maire propose la création d'un poste d'un emploi saisonnier du 14 avril au 30 avril 2021.
Un agent sera absent durant cette période et cet employé saisonnier pourra être utilisé lors de la période estivale.

Les membres présents, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la création de ce poste.

Monsieur Guillaume Poinot sera contacté pour l'attribution de ce poste.

Affaire 3 : Délibération pour organisation des temps scolaires à 4 jours ou 4,5 jours.

Suite au courrier de l'inspectrice de l'académie qui demande une proposition conjointe de la commune et du conseil d'école sur le temps d'enseignement scolaire à 4 ou 4,5 jours et sur les horaires envisagés.

Les membres présents, après en avoir délibéré et approuvé à l'unanimité le maintien des horaires actuels et le temps d'enseignement à 4 jours.

Affaire 4 : Délibération d'attribution des lots n°1, n°2 et n°3 de l'appel d'offre concernant le marché de révision du P.L.U. et du zonage d'assainissement :

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a été destinataire du rapport d'analyse des offres de chaque lot établi par l'Agence 0.

Lors de sa réunion du 8 avril 2022, la commission des appels d'offres composée de messieurs Stéphane Saint-Pol-Hugoo, Serge Merle et Sylvain Lagrut, s'est déclarée en faveur des entreprises selon les lots suivants :

Lot 1 : Vincent Biays de Chambéry

Lot 2 : Ecotope à Villebois

Lot 3 : Nicot à Chambéry

Les membres présents, après en avoir délibéré, approuvent et confirment à l'unanimité l'avis émis par la commission.

Une notification d'attribution sera transmise aux candidats retenus.

Affaire 5 : Délibération pour commande de maîtrise d'œuvre pour le renforcement du réseau d'eau potable et mise en conformité de la défense incendie.

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a été destinataire du devis sous forme de lettre de commande de la société Profils Etudes pour la maîtrise d'œuvre du renforcement du réseau d'eau potable et de la mise en conformité de la défense incendie de la commune.

La montant de cette proposition est de 24 762,50 €/HT soit 29 715,00 €/TTC.

Les membres présents, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité cette proposition.

Ils autorisent monsieur le Maire à signer tous actes et conventions se rapportant à ce dossier.

Affaire 6 : Délibération après présentation du rapport d'observations définitives de de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la CCPA sur les exercices 2014 à 2019.

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a été destinataire du lien intranet de la CCPA afin de pouvoir prendre connaissance du rapport de la Chambre Régionale des comptes concernant la gestion de la CCPA sur les exercices 2014 à 2019.

Les membres présents, prennent acte de la communication du rapport et donnent acte au Maire que la communication dudit rapport a fait l'objet d'un débat.

Ceci à l'unanimité sauf monsieur Sylvain Lagrut qui s'abstient car il n'a pas lu ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Affaire 7 : Délibération pour adoption des tarifs communaux M14 (budget communal).

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a été destinataire des tarifs communaux actuellement en vigueur. Il propose de rester sur les bases actuelles.

Les membres présents, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité cette proposition.

Affaire 8 : Délibération pour adoption des tarifs communaux M49 (budget eau et assainissement).

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a été destinataire des tarifs communaux actuellement en vigueur. Il propose d'augmenter le prix du m³ d'eau de 0,10 €/m³ pour les consommations inférieures à 1000 m³ et de 0,12 €/m³ pour les consommations supérieures à 1000 m³.

Le prix unique du m³ d'eau serait donc de 1,30 € pour l'ensemble des consommateurs.

Les autres tarifs ne seraient pas modifiés.

Les membres présents, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité cette proposition.

Affaire 9 : Délibération pour adoption des taux d'imposition foncier (14,58% + 13,97% du département = 28,55 %) et foncier non-bâti.

Monsieur le Maire indique que l'article 16 de la loi n° n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 prévoit le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Les départements n'ont donc plus de pouvoir de taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021.

Monsieur le Maire informe que par conséquent le montant du taux d'imposition foncier du département (actuellement de 13,97 %) sera ajouté à celui de la commune (14,58%). Il est demandé au conseil municipal de voter le nouveau taux d'imposition de 28,55%.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'habitation n'est pas reversée à la commune.

Les membres présents, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité cette proposition.

Affaire 10 : Délibérations pour validation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020 des budgets M14 et M49.

1. Election du président de séance

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT), le conseil municipal doit désigner le président de la séance avant l'approbation du compte administratif.

Monsieur Merle est élu président de la séance à l'unanimité des membres présents.

2. Budget communal (M14) : comptes de gestion de l'exercice 2020

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a été destinataire des comptes de gestion M14 de l'exercice 2020 et fait lecture des résultats.

Il informe que la commission des finances composée de :

Stéphane Saint-Pol-Hugoo, Gaëlle Curtet, Madly Grozel, Aurélien Lambert, Serge Merle, Chloé Morin et Fabien Schmitz

a donné un avis favorable lors de sa réunion du 8 avril 2021.

Le maire sort de la salle de réunion.

Le vote d'approbation des comptes de gestion de l'exercice 2020 a lieu sous la présidence de monsieur Merle.

Hors de la présence de Monsieur le maire les membres présents approuvent à l'unanimité les comptes de gestion du budget communal 2020 sauf mesdames Gaëlle Curtet et Madly Grozel qui s'abstiennent

3. Budget communal (M14) : comptes administratifs de l'exercice 2020

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a été destinataire des comptes administratifs M14 de l'exercice 2020 et fait lecture des résultats.

Il informe que la commission des finances composée de :

Stéphane Saint-Pol-Hugoo, Gaëlle Curtet, Madly Grozel, Aurélien Lambert, Serge Merle, Chloé Morin et Fabien Schmitz

a donné un avis favorable lors de sa réunion du 8 avril 2021.

Le maire sort de la salle de réunion.

Le vote de validation des comptes administratifs à lieu sous la présidence de monsieur Merle.

Hors de la présence de Monsieur le maire les membres présents approuvent à l'unanimité les comptes administratifs du budget communal 2020 sauf mesdames Gaëlle Curtet et Madly Grozel qui s'abstiennent

4. Budget Eau et Assainissement (M49) : comptes de gestion de l'exercice 2020

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a été destinataire des comptes de gestion M49 de l'exercice 2020 et fait lecture des résultats.

Il informe que la commission des finances composée de :

Stéphane Saint-Pol-Hugoo, Gaëlle Curtet, Madly Grozel, Aurélien Lambert, Serge Merle, Chloé Morin et Fabien Schmitz

a donné un avis favorable lors de sa réunion du 8 avril 2021.

Le maire sort de la salle de réunion.

Le vote d'approbation des comptes de gestion M49 de l'exercice 2020 a lieu sous la présidence de monsieur Merle.

Hors de la présence de Monsieur le maire les membres présents approuvent à l'unanimité les comptes administratifs du budget Eau et Assainissement M49 sauf mesdames Gaëlle Curtet et Madly Grozel qui s'abstiennent

5. Budget Eau et Assainissement (M49) : comptes administratifs de l'exercice 2020

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a été destinataire des comptes administratifs M49 de l'exercice 2020 et fait lecture des résultats.

Il informe que la commission des finances composée de :

Stéphane Saint-Pol-Hugoo, Gaëlle Curtet, Madly Grozel, Aurélien Lambert, Serge Merle, Chloé Morin et Fabien Schmitz

a donné un avis favorable lors de sa réunion du 8 avril 2021.

Le maire sort de la salle de réunion.

Le vote de validation des comptes administratifs à lieu sous la présidence de monsieur Merle.

Hors de la présence de Monsieur le maire les membres présents approuvent à l'unanimité les comptes administratifs M49 du budget communal 2020 sauf mesdames Gaëlle Curtet et Madly Grozel qui s'abstiennent.

Affaire 11 : Délibération pour adoption du budget d'instruction comptable générale ou instruction M14

1. Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a été destinataire des comptes budgétaires M14 pour l'exercice 2021.

Il fait lecture des propositions budgétaires par article et par investissement

Il informe que la commission des finances composée de :

Stéphane Saint-Pol-Hugoo, Gaëlle Curtet, Madly Grozel, Aurélien Lambert, Serge Merle, Chloé Morin et Fabien Schmitz

a donné un avis favorable lors de sa réunion du 8 avril 2021.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le budget d'instruction M14 sauf mesdames Gaëlle Curtet et Madly Grozel qui s'abstiennent.

Affaire 12 : Délibération pour adoption du budget d'eau et assainissement ou instruction M49

1. Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a été destinataire des comptes budgétaires M49 pour l'exercice 2021.

Il fait lecture des propositions budgétaires par article et par investissement

Il informe que la commission des finances composée de :

Stéphane Saint-Pol-Hugoo, Gaëlle Curtet, Madly Grozel, Aurélien Lambert, Serge Merle, Chloé Morin et Fabien Schmitz

a donné un avis favorable lors de sa réunion du 8 avril 2021.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le budget d'instruction M14 sauf mesdames Gaëlle Curtet et Madly Grozel qui s'abstiennent sans justification

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance à 20h37

Briord, le 20 avril 2021

Le Maire,
Patrick BLANC

